



MAIRIE DE NANTERRE

Direction de l'Aménagement
et du Développement
Secteur Foncier

DEC2024-54

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

Le : **14 MAI 2024**

et publication ou notification le : **17 MAI 2024**

DECISION DU MAIRE

Objet : Avenant au bail commercial d'un local commercial sis 114 avenue Pablo à Nanterre.

LE MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 octobre 2023, donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour régler les affaires faisant l'objet dudit article,

Considérant l'acte en date du 2 octobre 2020, par lequel la S.C.I. KHATTALA, donne à bail un local commercial sis 114 avenue Pablo Picasso, à la Société TRADE DISTRIB, pour une durée de 9 années et ayant commencé à courir rétroactivement le 1er février 2020, pour se terminer le 31 janvier 2029,

Considérant l'acte d'acquisition en date du 21 décembre 2023, par lequel la ville a acquis le fonds de commerce détenu par la Société TRADE DISTRIB,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un avenant au bail commercial.

DECIDE

Article 1 : Approuve la signature d'un avenant au bail commercial pour prendre en compte le changement de parties au bail. La Commune de Nanterre devenant locataire, à la place de la Société TRADE DISTRIB.

Article 2 : Précise que les autres obligations et autres modalités énoncées dans le bail initial et les avenants antérieurs restent en vigueur.

Nanterre, le **14 MAI 2024**

Le Maire de Nanterre

Raphaël ADAM

